Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

Band: 88 (1985)

Artikel: Jean-Jacques Rousseau : la faute et la férule

Autor: Wyss, André

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-550124

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Jean-Jacques Rousseau:

La faute et la férule

par André Wyss

[Les chiffres romains renvoient aux volumes des *Oeuvres complètes* publiées sous la direction de Marcel Raymond et de Bernard Gagnebin dans la collection de la Pléiade; la mention CC renvoie à l'édition Leigh de la *Correspondance complète*, le numéro qui suit étant celui de la lettre.]

Il ne s'agit pas ici des fautes que le Citoyen se reproche dans les *Confessions*, mais, plus vénielles et sous bien des rapports moins piquantes, de celles qu'il a commises volontairement ou sans y penser contre la pureté de la langue française.

On ferait une anthologie curieuse mais monotone du refrain qu'historiens et critiques ont toujours entonné sur les fautes et les écarts de Jean-Jacques, sur ses déclarations antipuristes et sur ses récriminations d'auteur conscient de sa valeur et de ses prérogatives. Cela commencerait avec Voltaire qui se déchaîne contre la *Nouvelle Héloïse* et contre le « français allobroge » ¹, et ne se terminerait probablement qu'à la mort du dernier des académistes ².

Ces critiques cependant ne font que ressasser le même préjugé: Rousseau, Citoyen de Genève, n'a jamais su parler le français de France et de Paris. On n'est pas loin d'en vouloir à cet étranger qui, non content d'introduire en France le poison de la démocratie et donc les germes de la Révolution, se permit encore de rénover la langue française, de préparer les débordements romantiques contre l'usage compassé du postclassicisme. Et malgré les mises au point d'Alexis François ³, l'on continue de donner cours à quelques fadaises. Un retour à cette matière s'impose donc encore.

*

Dès le début de sa carrière, Jean-Jacques Rousseau dut demander le pardon de ses fautes. Le critique de la *Dissertation sur la musique moderne* dans le journal de l'abbé Desfontaines ⁴ avait repris une période boiteuse. Et Rousseau :

A l'égard des incorrections de mon langage, j'en tombe d'accord aisément. Un Suisse n'auroit pas, je crois, trop bonne grâce à faire le puriste, et M.D.F., qui n'ignore pas ma

patrie, auroit pu engager M. son ami à avoir sur ce point quelque indulgence pour moi en qualité d'étranger. L'Académie des Sciences en a donné l'exemple et on n'a pas dédaigné de m'y faire compliment sur mon style. (CC 51)

La contrition, on le voit, n'est que partielle et ne se fait pas sans arrière-pensée. « Le Genevois a été piqué plus qu'il n'en veut avoir l'air », commente A. François ; « c'est qu'il s'est donné beaucoup de peine pour écrire comme un Parisien » ⁵. Ce dernier point reste à vérifier ; on ne le pourrait sans doute qu'à la lumière du brouillon de la *Dissertation*. Mais il est certain que le candidat à la carrière (il se rend à Paris pour réussir quelque chose) a dû se plier aux règles du jeu littéraire, apprendre le langage des allocutaires qu'il voulait atteindre, se débarrasser de sa « rouille genevoise » ⁶.

L'idée qu'un « Suisse n'aurait pas bonne grâce à faire le puriste » est en soi — il importe de le noter soigneusement! — un acte d'allégeance à l'« impérialisme » parisien en matière d'usage. Le dogme est alors universellement accepté: on sait quel instrument d'expression les efforts de la grammaire mondaine ⁷ au XVIIe siècle ont fourni aux écrivains; ces efforts étaient caractérisés par l'horreur du mot vieux, la hantise du provincialisme et le conservatisme (halte au néologisme et au néographisme! ⁸): car la nouveauté met en péril l'intelligence des auteurs en train de devenir classiques, l'archaïsme est rejeté comme « gothique », et le provincialisme est suspect comme sentant le terroir, la terre, osons dire même la foire (du latin foria, non du latin feria).

Le purisme d'alors, qu'Alexis François qualifie justement de « voltairien » 9, est en somme chronocentriste et parisianiste.

« Voltairien », Rousseau l'est à son tour dans cette certitude que la pureté est indissociable de la « parisianité ». Il n'évoluera guère en cette matière, si l'on en croit du moins ses déclarations explicites. En 1757, soit treize ans après l'épisode mentionné, il écrit à Vernes à propos d'un ouvrage de Moultou :

Sa pièce peut devenir fort bonne; mais elle a besoin d'être retouchée, et à moins que M. de Voltaire n'en voulut bien prendre la peine, cela ne peut pas se faire ailleurs qu'à Paris; car il y a une certaine pureté de goût et une certaine correction de stile qu'on n'atteint jamais dans la province, quelque effort qu'on fasse pour cela. (CC 498)

Sans doute n'était-il pas pensable de s'exprimer autrement au milieu du dix-huitième siècle: il y a des idées que même un Jean-Jacques n'oserait remettre en question. (Notons par parenthèse que c'est le Savoyard Vaugelas qui est au dix-septième siècle le principal théoricien de ce purisme mondain, que ce sont le Marseillais Dumarsais et le Verdunois Beauzée qui lui donneront la caution « philosophique » 10, avant qu'un autre Marseillais, l'abbé Féraud, ne s'en fasse le greffier, ou plutôt l'archiviste, dans son

Dictionnaire critique ¹¹). N'importe, la sortie ne laisse pas d'étonner ; elle nous confirme dans ce sentiment que l'auteur a dû faire ses classes de bon français, en autodidacte, bien sûr, comme ses autres classes ¹², ce qui explique une susceptibilité à l'occasion très vive dans ses manifestations.

En vérité, je ne sais plus si je suis un Auteur qu'on imprime ou un Ecolier que l'on corrige. Eh! Monsieur Rey, laissez-moi porter mes fautes, sans y ajouter encore de vôtre façon. (CC 673)

je voudrois qu'on ne corrigeat pas mes fautes à moi, sans savoir s'il me convient qu'elles soient corrigées, (...) (CC 675)

Quoiqu'il en soit j'aime mieux que vous laissiez mes fautes que de faire des corrections qui ne soient pas sur le MS [manuscrit] parce qu'il vous est impossible de distinguer sûrement les fautes qui m'échappent de celles que je veux laisser. (CC 999).

Je ne vous demande que de suivre fidellement la copie en toute chose, même dans les fautes qui peuvent s'y trouver. (CC 3333)

Que l'on corrige exactement les fautes de l'imprimeur, mais surtout qu'on laisse les miennes. On doit croire que je sais assez de français pour avoir rendu l'ouvrage plus correct, si je l'avois voulu. (CC 952)

Il y a donc fautes et fautes! La récurrence du mot est aussi saisissante que les contextes dans lesquels il est pris. « Laissez-moi porter mes fautes » : quel programme! Certes, il y en a qui lui « échappent », qui peuvent « se trouver là » malheureusement, inévitablement sans doute. Mais les fautes qu'il veut porter, ce sont plus exactement des « fautes », des pseudo-fautes, bref, des écarts conscients, des manifestations d'écrivain et d'artiste indépendant.

Comme toujours, c'est dans ses paradoxes et dans ses contradictions que Rousseau est le plus passionnant. Encore faut-il mesurer au plus juste la vérité profonde que suggère le paradoxe, la nuance exacte que suscite la contradiction.

Car elle est universellement connue, cette revendication rousseauiste d'une liberté de l'écrivain devant l'idiome commun. C'est même un cliché. Pour expliquer ses écarts, deux passages se sont toujours révélés indispensables. Les voici encore une fois, tous les deux. Lettre à Lecat:

Ma première règle, à moi qui ne me soucie nullement de ce qu'on pensera de mon stile, est de me faire entendre : toutes les fois qu'à l'aide de dix solécismes, je pourrai m'expliquer plus fortement ou plus clairement, je ne balancerai point. Pourvu que je sois bien compris des Philosophes, je laisse volontiers les puristes courir après les mots. (III, 101)

Lettre à Du Peyrou:

Qu'une expression soit ou ne soit pas ce qu'on appelle françoise ou du bel usage, ce n'est pas de cela qu'il s'agit; on ne parle et l'on n'écrit que pour se faire entendre; pourvu qu'on soit intelligible, on va à son but; quand on est clair, on y va encore mieux;

parlez donc clairement pour quiconque entend le françois. Voilà la règle, et soyez sûr que, fissiez-vous au surplus cinq cents barbarismes, vous n'en auriez pas moins bien écrit. Je vais plus loin et je soutiens qu'il faut quelquefois faire des fautes de grammaire pour être plus lumineux. C'est en cela, et non dans toutes les pédanteries du purisme que consiste le véritable art d'écrire. (CC 4273)

On voudrait voir dans ces déclarations de principe une révolte ouverte contre le bon usage de la langue française ¹³. Remarquons d'abord que la valeur proprement linguistique du propos à Lecat est singulièrement tempérée par ceci que la chaleur de la polémique engage Rousseau à mêler différents aspects : alors que sa note devrait justifier l'emploi du prétendu néologisme « investigation » dans le *Premier Discours*, le voici qui parle de solécisme et de style! Sa défense outrepasse la gravité de la faute et déplace le centre d'intérêt. Observons ensuite, et c'est bien plus important, que Rousseau ne lutte pas tellement *contre* le purisme que *pour* le principe de la clarté ¹⁴: « avoir de la correction et de l'élégance », comme il le dit un peu plus haut dans le même texte, ne saurait être un but en soi que pour « tous nos Ecrivains » dont c'est la première règle que d'« écrire correctement et, comme ils disent, de parler françois ». En revanche, celui qui ambitionne de « rendre exactement [son] idée » n'a que faire des vétilles grammairiennes et doit se préoccuper de principes à la fois plus élevés et plus universels.

Quant à la lettre à Du Peyrou, on peut certes y lire des déclarations assez fracassantes, que n'auront pas désavouées, naguère, certains linguistes en lutte contre le purisme normatif ¹⁵; le principe de l'intelligibilité y est considéré comme primordial, si ce n'est exclusif; la fonction référentielle y est privilégiée parmi les fonctions du langage, considéré presque exclusivement comme un instrument de communication. Celui qui parle ici, serait-on tenté de dire, est celui qui fit de « Vitam impendere vero » sa devise.

« On ne parle et l'on n'écrit que pour se faire entendre », voilà sans doute une affirmation de grande portée. L'exclusivité du principe de la communication met en évidence le caractère transcendant et médiateur du langage articulé, cependant que les « pédanteries du purisme », manifestations d'un faux art d'écrire, participent d'une conception immanente de la langue, conception qu'un auteur qui se croit au service de la vérité et qui n'écrit que pour propager cette vérité, se doit évidemment de récuser.

On a eu tort cependant d'accorder à cette déclaration l'importance d'un programme, d'une esthétique ou d'une poétique. Son caractère dogmatique ne cadre pas vraiment avec ce que l'on constate par ailleurs du respect de Rousseau pour le bon usage : il n'est que de lire ses ouvrages et de constater que dès le dix-neuvième siècle, il passera dans les manuels parmi les modèles d'élocution, parmi les « classiques ». D'ailleurs, il ne s'agit vraisemblablement ici que d'une confidence isolée, car aucun texte un peu développé de ses

oeuvres ne reprend, n'étaie, ne développe ni ne module cette sortie: Jean-Jacques s'adresse à Du Peyrou, écrivain d'occasion en train de rédiger un texte à la défense de Rousseau contre la « prêtraille neuchâteloise », et c'est lui qui est d'abord concerné par une remarque dont la publicité n'est pas assurée d'avance, car Jean-Jacques n'a pas l'habitude de déguiser sous forme de lettres intimes des textes qu'il adresse au public. Contrairement à ce qui se passe dans la lettre à Lecat, il n'y a nulle place pour la polémique en l'occurrence.

Raison de plus pour considérer l'affirmation de Rousseau dans son aspect positif. Et pour cela, il faut la replacer dans son contexte, ce que l'on omet toujours de faire. C'est pourtant ce contexte qui donne au principe avancé par Rousseau sa vraie portée, en même temps que son originalité, sa profondeur et son adéquation avec la théorie et la pratique de l'écriture qui furent les siennes.

En effet, il appert que malgré le caractère très général de son affirmation, Jean-Jacques s'intéresse à une expression bien particulière sur laquelle Du Peyrou l'interroge:

Au lieu de vous dire précisément si vous devez employer le terme de Conclave inquisitorial, j'aime mieux vous exposer le principe sur lequel je me détermine en pareils doutes.

Le pédagogue va donner une leçon de français, mais une leçon qui porte sur un point particulier: comment nommer ce qui n'a pas encore été nommé? quelle expression toute faite peut-on employer pour désigner quelque chose de neuf qu'on a en tête? enfin, est-il permis de mettre ensemble des mots qui ne figurent pas habituellement l'un avec l'autre? La fin de la phrase – « en pareils doutes » – est capitale en ce qu'elle restreint singulièrement le champ d'application du principe prétendument subversif qui suit: il n'est pas légitime à tout moment de commettre des barbarismes; l'auteur ne les risquera que dans des cas où la langue ne lui présente pas l'expression dont il a besoin.

On voit que Rousseau vise ici le *bel* usage, comme il le note un peu plus bas, et non le *bon* usage, encore moins l'usage tout court. La préoccupation est la même que dans la lettre à Lecat : « écrire correctement » est une chose, « rendre exactement son idée » en est une autre.

Rousseau ne posera donc son principe des « fautes de grammaire pour être plus lumineux » que pour s'interroger sur l'expression de Du Peyrou, et voici ce qu'il conclut (autre partie de sa lettre qu'on « oublie » toujours de citer!) :

Ceci posé, j'examine sur cette règle le conclave inquisitorial, et je me demande si ces deux mots réunis présentent à l'esprit une idée bien nette, et il me paroit que non. Le mot conclave en latin ne signifie qu'une chambre retirée, mais en françois il signifie l'assemblée des Cardinaux pour l'élection du pape. Cette idée n'a nul rapport à la vôtre

et elle exclud même celle de l'inquisition. Voyez si peut être en changeant le premier mot et mettant par exemple celui de Synode inquisitorial, vous n'iriez pas mieux à vôtre but. Il semble même que le mot de Synode pris pour une assemblée de Ministres, contrastant avec celui d'inquisitorial, feroit mieux sentir l'inconsequence de ces Messieurs. L'union seule de ces deux mots feroit à mon sens un argument sans réplique, et voila en quoi consiste la finesse de l'emploi des mots.

La « finesse de l'emploi des mots » est un principe positif qui nous mène bien loin des « cinq cents barbarismes » dont on nous rebat les oreilles. « Synode inquisitorial » est tout aussi risqué que « Conclave inquisitorial » ; dans l'un et l'autre cas, il s'agit d'un syntagme nouveau, d'une « phrase nouvelle », comme on disait alors ; dans l'un et l'autre cas, le scripteur s'expose au reproche puriste du néologisme. Mais l'une et l'autre « fautes » ne sont pas également répréhensibles, parce que « Conclave inquisitorial » ne constitue qu'une impropriété, pendant que « Synode inquisitorial », par son oxymoron, est une expression apparemment contradictoire, superficiellement paradoxale mais exacte en profondeur donc intimement plus « propre » que l'expression que l'on attendrait.

Loin de commettre un barbarisme, le scripteur ne fait alors qu'user au mieux des « licences » que permet la rhétorique. Si l'on note un écart dans synode inquisitorial, il est stylistique et reste dans les limites de ce que permet la grammaire postclassique. Faute de surface, correction en profondeur.

En d'autres termes, ce qui précède et ce qui suit l'extrait si souvent cité de la lettre à Du Peyrou situe exactement la portée des affirmations anti-puristes de l'écrivain. Ce n'est pas dans les « cinq cents barbarismes » qu'il faut chercher Rousseau.

Mais bien peut-être dans des assertions répétées sur le rôle d'une « faute » esthétique, justement. C'est à coup sûr de celle-là qu'il était question dans le chapelet des fautes mentionnées *supra*. C'est de celle-là qu'il est encore question dans le passage que voici, notule de l'« Editeur » au bas d'une page de la *Julie* :

On me dira que c'est le devoir d'un Editeur de corriger les fautes de langue. Oui bien pour les Editeurs qui font cas de cette correction; oui bien pour les ouvrages dont on peut corriger le stile sans le refondre et le gâter; oui bien quand on est assés sur de sa plume pour ne pas substituer ses propres fautes à celles de l'auteur. Et avec tout cela, qu'aura-t-on gagné à faire parler un Suisse comme un Académicien? (II, 70)

L'implicite du texte contient bien quelques piques encore contre le purisme : l'Editeur-Rousseau ne « fait pas de cas » d'une correction vétilleuse, qui suppose et déclare que le correcteur sait mieux sa langue que l'auteur (« quand on est assés sur de sa plume pour ne pas substituer ses propres fautes à celles de l'auteur »). Et d'inspiration « parisocentriste » : Saint-Preux se trouve ici le double du Jean-Jacques débutant qui aurait eu « mauvaise grâce à faire le puriste ».

L'important est cependant l'affirmation qu'il y a des ouvrages dont on ne « peut corriger le style sans le refondre [ni] le gâter ». Voyons le cas particulier avant de risquer des considérations plus générales. Saint-Preux écrit : « Je frémis de songer qu'il n'y a pour moi qu'un seul moyen d'être heureux, et des millions d'être misérable ». Le verbe sous-entendu après la coordination est de forme négative, alors que le sens voudrait un verbe de forme positive : « il n'y a pour moi qu'un seul moyen d'être heureux, et il y en a des millions d'être misérable ». Zeugme ! Un type d'anacoluthe que l'on rencontre abondamment au dix-huitième siècle ¹⁶ comme dans l'oeuvre de Rousseau ¹⁷, et que seuls noteront les lecteurs qui lisent les livres pour les éplucher.

La légèreté du manquement rend plus significative la remarque et sa portée: Jean-Jacques est donc de ces puristes qui savent reconnaître un zeugme; il sait donc bien sa langue dans sa finesse, et telle que la veut la grammaire logicienne; mais il met l'élégance au-dessus de la correction, et la répétition « normale », normative du verbe sous une autre forme lui paraît une « faute » plus grave qu'un zeugme!

Au reste, on trouve chez Rousseau des déclarations, d'ailleurs célèbres, qui ne laissent aucun doute sur le caractère conscient et délibéré du soin qu'il accorde à « l'harmonie », fût-ce au mépris des règles normatives :

je la mets immédiatement après la clarté, même avant la correction

écrit-il à Rey le 8 juillet 1758 (CC 667). Et si l'on veut savoir jusqu'où va le scrupule en cette matière, voici :

il faut que ces noms barbares passent comme un trait, et la phrase est tellement cadencée que l'addition d'une seule sillabe en gâteroit toute l'harmonie (CC 1015)

Il s'agissait de remplacer Tell par Melchtal dans l'énumération des « libérateurs de la Suisse ». L'éditeur Marc-Michel Rey, qui se préoccupe de la vérité des faits, le suggère; mais Jean-Jacques, en dépit de « Vitam impendere vero », met le sens du rythme et du mètre avant l'exactitude érudite! Notons que dans son commentaire, « tellement » ne signifie pas « à ce point », mais « de telle sorte »; conformément à l'usage classique de cet adverbe et à sa propre habitude, Rousseau met en l'occurrence l'idée de qualité avant celle de quantité. Ajoutons qu'il ne s'agit pas, dans cette « cadence », d'un simple et fruste sentiment du mètre : l'énumération « Furst, Melchtal, Stauffacher » a sur « Furst, Tell, Stauffacher » l'avantage de faire un hémistiche! Mais c'est un sentiment plus profond et plus raffiné du nombre sonore qui assaille Jean-Jacques 18.

Autre déclaration révélatrice :

Je ne saurois vous dire combien cette faute me chagrine, moins pour elle-même que parce qu'elle gâte l'harmonie d'une phrase qui sans cela seroit fort coulante. (CC 1323)

Celle-ci enfin, où il apparaît que l'usage, si l'on ose dire, manque d'oreille : Il faloit que hors, et surement Made de Wolmar ne l'ignoroit pas. Mais outre les fautes qui lui échapoient par ignorance ou par inadvertance, il paroit qu'elle avoit l'oreille trop délicate pour s'asservir toujours aux règles mêmes qu'elle savoit. On peut employer un stile plus pur, mais non pas plus doux ni plus harmonieux que le sien. (II, 693)

Et cet art poétique, le lecteur n'en devrait pas douter, cet art poétique assorti d'une appréciation laudative à l'endroit de ses productions, concerne celui qui tient la plume de Julie!

Cette notule, comme celle que nous avons citée plus haut, est donc un signe double, et de la compétence de Jean-Jacques en matière de langage, et de son refus de soumettre sa sensibilité d'artiste aux ukases de la rigidité grammairienne.

*

Ses déclarations de compétence apparaissent dans la correspondance et dans la *Nouvelle Héloïse* principalement.

Très puriste...

Je trouve plaisant aussi que vous m'ayez fait commencer mon livre par un solécisme. Ceux qui savent que j'ai un peu étudié ma langue verront que ce titre traité d'éducation n'est pas de moi. (CC 2297)

... ou professoral...

Il y avoit, grand Orgue, je remarquerai pour ceux de nos Suisses et Genevois qui se piquent de parler correctement, que le mot orgue est masculin au singulier, féminin au pluriel, et s'employe également dans les deux nombres; mais le singulier est plus élégant (II, 658)

...ou ironique...

Cavaliers; vieux mot qui ne se dit plus. On dit hommes. J'ai cru devoir aux provinciaux cette importante remarque afin d'être au moins une fois utile au public. (II, 107)

...ou « linguiste »...

Page XVIII, pénultième ligne, accueillerez, il faut accueillirez comme j'avois mis premièrement, parce que c'est l'usage des gens qui parlent bien, et puis parce que l'analogie le demande, attendu qu'on ne dit pas vous faillerez et vous cueillerez; enfin parce que la pénultième syllabe de ce mot doit être appuyée par un accent et qu'un e muet n'en sauroit comporter. Changez donc cet e en i. Cette faute est si choquante à la place où elle est que, si malheureusement la Préface étoit déjà tirée, il faudroit absolument un carton pour rétablir ce mot. (CC 667)

...ou « philosophe »...

quand j'ai hasardé le mot Investigation, j'ai voulu rendre un service à la Langue, en essayant d'y introduire un terme doux, harmonieux, dont le sens est déjà connu, et qui

n'a point de synonyme en François. C'est, je crois toutes les conditions qu'on exige pour cette liberté salutaire. (III, 101)

...l'écrivain signale à tout instant le soin qu'il apporte à la préservation, à l'amélioration ou à la propagation de l'instrument dont il se sert. « Philosophe » en effet celui qui, à l'instar des théoriciens de la néologie, voit dans la nécessité (« qui n'a point de synonyme en français », « rendre service à la langue »), l'analogie (« dont le sens est déjà connu ») et l'euphonie (« doux, harmonieux ») les trois critères d'une création lexicale acceptable 19. «Linguiste» celui qui veut donner des raisons et des explications à son choix, qui veut observer l'usage (« c'est l'usage des gens qui parlent bien »), l'analogie (« faillirez », « cueillirez ») et la phonétique (un e muet ne saurait porter d'accent), pour y chercher la source d'une explication grammaticale rigoureuse. « Ironique », celui qui voit dans une notule métalinguistique l'utilité d'un livre aussi important que Julie. « Professoral », celui qui veut enseigner le bon français à ses compatriotes qui se piquent de bien parler, et qui ne leur donne – pour les punir d'une prétention vaniteuse? – que des leçons élémentaires. « Trop puriste » enfin celui qui reprend « traité d'éducation »; il voulait sans doute « traité de l'éducation » 20.

Cet excès même de scrupule met la puce à l'oreille : jusqu'où va la compétence de Rousseau ? Sa remarque sur « accueillirez » tombe à plat de bout en bout : l'usage des gens qui parlent bien n'est pas celui qu'il dit, semble-t-il, et la forme qu'il préconise paraît bien un archaïsme ou un provincialisme (ce qui d'ailleurs peut revenir au même) ²¹ ; la raison qu'il invoque pour défendre sa morphologie n'est bonne tout au plus que pour une « grammaire des fautes » ²², le principe de l'analogie étant bien plus fécond en matière de barbarismes qu'en manières de bien parler ; quant à la « phonétique » invoquée, elle est plutôt douteuse.

Au demeurant, compétence et incompétence, purisme feint ou authentique, pédanterie sérieuse ou ironique attestent par leur coexistence un rapport de Rousseau à sa langue qui le caractérise de manière beaucoup plus originale que ses susceptibilités d'auteur et ses revendications de la faute esthétique ²³. Nous allons observer ce rapport au gré d'un épisode crucial de sa carrière,

*

Au moment où il rédige la *Nouvelle Héloïse*, l'auteur n'en parle pratiquement pas dans sa correspondance. Mais dès que la publication s'annonce, Rousseau fait connaître son nouveau livre par des « indiscrétions calculées », qui provoquent rapidement la curiosité, puis l'impatience.

Jean-Jacques est manifestement fier de son ouvrage et ne doute pas de son grand succès. A qui veut l'entendre, il déclare pourtant que le livre ne vaut

rien, qu'il n'intéressera personne. Dans la « Première préface » : « Ce livre n'est pas fait pour circuler dans le monde, et convient à très peu de lecteurs. Le stile rebutera les gens de goût ; la matière alarmera les gens severes, tous les sentiments seront hors de la nature pour ceux qui ne croyent pas à la vertu » (II 5). A Mme de Verdelin : « Pour moi, je soupçonne que, pour économiser sur le port [Rey] a fait son envoi par mer, que le vaisseau a été pris par les Anglois, et qu'au lieu d'ennuyer les dames de Paris, la *Julie* ennuie actuellement les dames de Londres. Ce qui me confirme dans ce soupçon, est un article de la *Gazette de Londres*, où l'on annonce une traduction de cette rapsodie, comme prète à voir le jour » (CC 1210).

Même satisfaction cachée ²⁴, même plaisanterie, dans les mêmes termes au pasteur Vernes à propos du « fade roman » (CC 1215). A Malesherbes, Rousseau demande pardon de l'ennuyer : « Je suis trop jaloux de vôtre estime pour ne pas souffrir à penser que ce long recueil passera tout entier sous vos yeux. Mon ridicule attachement pour ces lettres ne m'aveugle point sur le jugement que vous en porterez sans doute, et qui doit être confirmé par le public » (CC 953). Dans une autre lettre il nuance, il est vrai : « Au reste, je pense que tout ce qui peut être sujet à examen dans ce livre [c'est au censeur que Rousseau pense alors] ne sera guéres que dans les deux ou trois derniers volumes, et j'avoue que je ne les crois pas indignes d'être lus. Ce sera toujours quelque chose que de vous avoir sauvé l'ennui des prémiers » (CC 1164).

Duclos se montre enchanté du roman. « A la quatriéme partie », répond Jean-Jacques radieux, « vous trouvez que le style n'est pas feuillu. Tant mieux. Je trouve la même chose ; mais celui qui l'a jugé tel n'avoit lu que la premiére partie, et j'ai peur qu'il n'eut raison aussi » (CC 1166). C'est évidemment à Diderot qu'en veut l'auteur : il avait assez fraîchement accueilli le début de *Julie*. Son jugement du « style feuillu » des lettres avait alors assez piqué l'auteur pour qu'il s'en souvienne dans les *Confessions* 25. Ah! le sévère, le compétent Duclos! 26 le conçoit-on « aimant cette longue traînerie de paroles emmiellées et de fades galimathias ? » interroge, joyeusement hypocrite, l'heureux auteur (CC 1190, lettre à la Maréchale de Luxembourg).

L'ordre des citations ne respecte pas la chronologie, mais peut-être la logique, la cohérence interne d'une relation ambiguë à l'oeuvre nouvellement produite. La genèse de la *Julie* nous apprend bien pourquoi l'auteur y est tellement attaché ²⁷; mais s'il a honte de ce « ridicule attachement », c'est bien sûr qu'il ne sied pas au Citoyen d'écrire un roman, ni encore moins au réformateur de la société de divertir le monde par des rêveries qui n'auraient jamais dû l'assaillir, encore moins, a fortiori, quitter la sphère intime.

Une première feintise consiste donc à faire passer pour un simple divertissement destiné à l'autre ce qui fut arraché à sa propre chair. Pourtant, les derniers livres contiennent des développements philosophiques et moraux

qui intègrent l'ouvrage dans l'ensemble de la production « sérieuse » de Rousseau et ne contredisent pas – loin s'en faut – son enseignement de réformateur intransigeant ²⁸. Le détachement feint ne peut donc concerner que les parties vraiment romancées du recueil, à savoir l'histoire d'amour ; c'est une « niaiserie », une « fade rapsodie », sur laquelle on conseille de passer rapidement pour arriver plus vite aux pages sérieuses ²⁹.

Or, l'histoire d'amour vaut en particulier par l'éloquence, la chaleur de son style, où gît toute son originalité, dont on peut même penser que Rousseau a pressenti qu'elle ferait époque. Il faut donc, paradoxalement, condamner ce style!

C'est à quoi s'attache enfin la « Première préface » :

Quiconque veut se résoudre à lire ces lettres doit s'armer de patience sur les fautes de langue, sur le stile emphatique et plat, sur les pensées communes rendues en termes empoulés; il doit se dire d'avance que ceux qui les écrivent ne sont pas des François, des beaux-esprits, des académiciens, des philosophes, mais des provinciaux, des étrangers, des solitaires, de jeunes gens, presque des enfans, qui dans leurs imaginations romanesques prennent pour de la philosophie les honnêtes délires de leur cerveau (II, 6)

Il faut se détacher de l'oeuvre aimée, se détacher de ce qui en est l'âme et qui en fera le triomphe et le retentissement, il faut attribuer à des « étrangers » naïfs et gauches les maladresses d'une langue « fruste », « fautive » et « plate » : la seconde feintise de la *Julie* est consommée ; elle est un lieu commun du roman postclassique et préromantique ³⁰ : pour prendre une distance réelle à l'endroit du livre, il faut avoir recours au « truc » de l'éditeur qui a découvert un manuscrit authentique. Mais que Rousseau renouvelle ce lieu commun par l'indécision où il laisse le lecteur quant à son véritable rôle (« Que chacun pense comme il lui plaira » — II, 5), cela ne rend pas la feintise moins cruelle, au fond, pour Jean-Jacques.

Il joue le jeu cependant, et pour donner le change, feint d'avoir adopté la langue présumée de ses personnages; pour augmenter l'illusion, il commente cette langue par des notes en bas de pages, celles-là mêmes que nous avons plus d'une fois évoquées. Le schéma qu'il propose donc à son lecteur critique — à celui qui sut déjouer la feinte — est celui-ci : j'ai pastiché mes « amants habitants d'une petite ville au pied des Alpes » après avoir écrit ainsi ce livre, je l'ai glosé en commentant par des notes ce qui appartient à la langue de l'autre; ce faisant, j'ai augmenté la distance qu'il y avait entre eux et moi — entre moi, rêveur des bois de Montmorency, et moi, auteur lucide d'un livre utile, Julie ou la Nouvelle Héloïse.

La plupart des notes métalinguistiques de *Julie* portent donc sur des « fautes », en l'occurrence des provincialismes et des inélégances d'« amateurs ». Si nous comparons ce glossaire à un autre glossaire écrit sur le même sujet, à savoir l'article mentionné d'Alexis François, nous aboutissons à des

conclusions qui, pour être simples et peu surprenantes, méritent néanmoins l'attention, car on y découvre une tout autre relation à la « faute »!

En résumé ³¹: on trouve des provincialismes dans toutes les oeuvres de Rousseau, mais ils ne sont donnés pour tels que dans *Julie*; certains provincialismes, signalés comme tels par des notes de Rousseau, se retrouvent ailleurs que dans la *Nouvelle Héloïse*, bien sûr sans l'accompagnement d'une glose métalinguistique, ni même, pour la plus grande part, de marque distinctive; enfin, on décèle jusque dans le roman, des provincialismes qui ne sont signalés par aucune note.

En somme, il n'y a de glossaire que pour la Julie, alors qu'il pourrait s'en justifier pour d'autres ouvrages; d'autre part, non content de n'être pas étendu aux autres ouvrages, le glossaire de la Julie est incomplet en son lieu même. Glossaires manquants et glossaire fragmentaire désignent la vraie valeur et la fonction réelle de la glose rousseauiste: peu importe que la rédaction du glossaire soit ou non postérieure à la rédaction des lettres, peu importe que les notes viennent s'ajouter au réalisme linguistique des lettres ou qu'elles aient pour fonction de justifier en quelque sorte des provincialismes qui auraient « échappé » à l'auteur. L'incomplétude de la glose décèle un malaise de la note, ou du moins le produit: la présence de provincialismes dans des oeuvres qui les accueillent parfois malgré elles (quand elles ne leur accordent pas de statut stylistique marqué par une note ou par un autre trait d'énonciation) peut vouloir dire que même dans la Nouvelle Héloïse ils ont pu arriver involontairement au bout de la plume.

De la même plume! Les lacunes du glossaire nous font prendre conscience que la langue des « deux amants habitants d'une petite ville au pied des Alpes » est la même que celle de Rousseau. Or, c'est précisément ce point de vue qu'adopte Jean-Jacques pour attribuer à d'autres ses propres lettres!

Autrement dit, la distance critique établie par les deux feintises, et que le glossaire devait rendre plus efficace, s'abolit radicalement. Les lettres qui devaient apparaître comme un pastiche (et le pastiche, qu'est-ce autre chose que du métalangage déjà, puisque c'est l'observation, donc la pensée d'un langage en vue de son imitation?) se révèlent le langage même de Rousseau.

Tirons toutes les conséquences de notre observation : si la note donne le livre comme fabriqué par une conscience linguistique aiguë, l'absence de la note le démasque : il est beaucoup moins fabriqué que ne le croit l'auteur, il est sorti de lui beaucoup plus naturellement qu'il ne voudrait le faire croire, comme naît le langage des lettres qu'il ne fabrique pour aucun roman, des lettres qu'il écrit à quelqu'un. Au lieu d'établir une distance critique, les feintises l'abolissent.

Resterait à se demander qui, du lecteur ou de lui-même, Jean-Jacques voulait « tromper » par ses feintises. L'enquête en vue d'une réponse nous

sortirait des limites de ce travail, sauf à rester dans les termes de cette « faute » qui nous a servi de fil conducteur.

Ce qui est faute ici n'est pas faute là : prenons le « huitante » canonique, faute à Paris, non en Pays de Vaud; pérégrinisme, helvétisme là-bas, seule norme acceptable à Lausanne. Le lieu n'est jamais indifférent et peut-être le malaise de Rousseau devant la faute lui vient-il de ce qu'il ne fut pas en son lieu: quelques témoins l'attestent, son « accent génevois » lui est toujours resté 32, les plus sensibles des lecteurs l'entendent jusque dans son style, où ils croient reconnaître sa « rouille ». Et voilà le type même de vérité qu'on aime à transformer en allégorie ou en emblème : Rousseau le déraciné, toujours « sur le chemin de -l'exil », n'a jamais cessé de regretter la patrie (les psychanalystes ajouteront : « maternelle »); Rousseau, tombé d'on ne sait quelle planète dans ce monde hostile, n'a jamais cessé de rêver de transparence : voyez le début des Dialogues 33, où s'exprime la nostalgie d'une société d'initiés qui se comprennent quasi sans langage articulé, mais qui jamais ne se méprennent; Rousseau, malheureusement né dans un siècle de haute civilisation et transporté par les circonstances dans une société raffinée, rêve de terres non encore défrichées où se balbutie la langue universelle des origines; il rêve d'un idiome où tout le sens des messages est dans la présence pleine d'un locuteur au gré d'un « accent » très proche de l'affect, parce qu'il est donné par la nature 34.

L'Essai sur l'origine des langues et d'autres écrits ³⁵ insistent sur ce que le français est une langue de grammairiens, langue « nordique » et froide où l'« accent » qui faisait la substance même du message originel a été remplacé par l'articulation, la consonne qui privilégie la clarté au détriment de la transparence; langue propre surtout à l'écrit, où triomphe la lettre, ce comble de l'articulation, où règnent le distinguo, la finesse et la fausse nuance, langue du paraître qui masque l'être.

Dans cette lumière, latérale si l'on veut, mais révélatrice pourtant de quelque chose d'essentiel (et selon nous, à la vérité, de quelque chose de central ³⁶), la « faute » peut manifester un besoin d'authenticité, la nostalgie d'un retour qu'on sait impossible à l'accent originel : tout écart nous désigne dans notre excentricité accidentelle ou congénitale ; toute différence nous identifie. La « faute », ce peut être le provincialisme qui marque notre origine ³⁷, ce peut être l'instrument ensuite d'une expression consubstantielle à l'idée, donc adéquate ; l'instrument enfin et surtout d'une adhérence plus intime, plus solide et plus durable entre le message et le référé, d'une part, entre le message et l'émetteur, de l'autre.

En somme, Jean-Jacques n'affronte la férule des puristes que pour leur en opposer une autre. La « faute de langue », partie intégrante de son oeuvre, est la férule par laquelle il voudrait corriger d'autres fautes plus graves, à

commencer par cette rectitude grégaire et d'ailleurs illusoire qu'on rencontre dans les textes de son temps et qui n'est que vanité, ou, pire, tromperie et poudre aux yeux. La « faute » subvertit les règles pour avertir qu'elles ne valent pas autant qu'on veut le faire croire, et pour proclamer l'urgence d'autres règles plus nécessaires et seules vitales.

Il a prêché son siècle dans des écrits où s'exprimait la vérité qui importait le plus à ce siècle; puis il a été forcé d'écrire l'apologie en même temps que l'examen de l'adéquation qu'il avait vécue, mais qu'on lui contestait, entre son dire et son faire. Dans les livres qui exposent son système comme dans ceux qui le défendent, Jean-Jacques n'a cessé d'user d'une langue dont les écarts relatifs à la norme des grammairiens sont en réalité peu nombreux mais toujours révélateurs d'une correction plus profonde. Entre la férule des puristes et celle de Rousseau, il nous reste encore et toujours à faire notre choix.

André Wyss

- 1) Voir les Lettres sur la Nouvelle Héloïse qu'il fait signer au Marquis de Ximenes. In Voltaire, Mélanges, Pléiade, pp. 395-409.
 Dans le Dictionnaire philosophique, Voltaire s'en prend à ceux qui ont « parlé allobroge en français »; les exemples qu'il donne ne sont au vrai pas attestés chez Rousseau (« par contre », « élogier », « éduquer » pour « élever », « égaliser les fortunes »), mais Voltaire n'en étant pas à un ou deux mensonges près, on ne saurait douter que Rousseau ne soit visé parmi ces écrivains : car, dans la négative, pourquoi « allobroge » plutôt que le canonique « gascon » ? (Référence : Dictionnaire philosophique, articles « Langue » et « Français »).
- 2) Sur les dates principales de cette histoire de la critique adressée au « laxisme » de Rousseau, voir l'admirable et toujours indispensable article d'Alexis François, « Les provincialismes suisses-romands et savoyards de J.-J. Rousseau », dans Annales de la Société Jean-Jacques Rousseau, tome troisième, 1907, pp. 1 à 67.
- A. François montre en substance qu'il faut « interpréter » les sorties de Rousseau contre le purisme, c'est-à-dire les situer dans le contexte qui les a suscitées, que sa pratique de la langue française n'est que rarement fautive, enfin qu'elle ne l'est principalement que dans les limites de ce qu'un auteur de génie peut se permettre. Ses écarts, en dépit de quelques déclarations fracassantes, ne sont tout au plus que les libertés expressives qu'un écrivain digne de ce nom est en droit de s'accorder devant l'usage de l'instrument dont il se sert.
- 4) Observations sur les écrits modernes, 1er février 1743. Il faut se rappeler que Desfontaines était un puriste, un partisan des Anciens contre les Modernes et un conservateur réticent à toute nouveauté en matière d'usage; son Dictionnaire néologique s'en prend aux « phrases nouvelles » : un auteur qui n'écrit pas comme tout le monde est par lui considéré comme un novateur ou comme un « précieux ».
- 5) loc. cit., p. 9.
- 6) L'expression, d'après Alexis François (*loc. cit.*, p. 2 et p. 5) nous a été transmise par Chênedollé, « qui l'avait recueillie sur les lèvres de Rivarol, éminent puriste et bon juge en pareille matière ». Voyez Sainte-Beuve, *Chateaubriand et son groupe littéraire*, 1861, II, p. 168.

Ajoutons que « rouille » a, par la nature même de son comparant, une connotation péjorative évidente.

- C'est ainsi que j'appellerai tout le courant qui, de Malherbe à Bouhours et à ses successeurs, s'est donné pour tâche d'épurer la langue, c'est-à-dire de lui ôter tout ce qu'elle contenait de contraire aux exigences et au goût d'une société la cour, les salons d'un raffinement extrême. Cf. F. Brunot, Hist. de la langue française, tome III, « La formation de la langue classique 1600-1660 », Livre premier et Livre deuxième, Paris, 1966 (réimpression photographique de l'édition originale), pp. 1-261; F. Brunot, La Doctrine de Malherbe, d'après son commentaire sur Desportes, Paris, 1891; J. Streicher, introduction aux Commentaires sur les « Remarques de Vaugelas », Paris, 1936; Z. Marzys, introduction et commentaire de la « Préface » des Remarques sur la langue françoise de Vaugelas, Neuchâtel, 1984. Ce dernier ouvrage contient une admirable et abondante bibliographie.
- 8) Voyez ces mots dans l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert. Les articles sont de Beauzée.

- 9) Alexis François, La grammaire du purisme et l'Académie française au XVIIIe siècle, Paris, 1905.
 Alexis François, dans F. Brunot, op. cit., tome VI, deuxième partie, fascicule premier, pp. 863 à 898, « La grammaire voltairienne ». Ce chapitre trouve son pendant au suivant, « La grammaire philosophique ». Un mémoire de licence présenté à la Faculté des Lettres de Genève sous ma direction s'est attaché à montrer que
 - dant au suivant, « La grammaire philosophique ». Un mémoire de licence présenté à la Faculté des Lettres de Genève sous ma direction s'est attaché à montrer que ces deux « grammaires » se rejoignent parfaitement sur la définition de l'usage, les philosophes apportant aux vaugelassiens la caution de la raison et de son contrôle. Voyez l'article « usage » dans l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert (article de Beauzée).
- 10) Voyez la note précédente. Au dix-septième siècle déjà, la *Grammaire générale et raisonnée* de Port-Royal avait porté sur l'idiome un regard qui montrait que les principes les plus apparents du système morpho-syntaxique du français étaient conformes à la raison universelle.
- 11) Cet ouvrage (Marseille, 1787 et 1788, 3 vol.) est une compilation de tout ce que la grammaire des remarques, héritière du genre inauguré par Vaugelas, a cru devoir apporter comme contribution à la fixation de la langue française. Avec les limites inhérentes à ce genre de travail, le *Dictionnaire critique de la langue française* reste le témoignage le plus complet de l'état de notre idiome à la veille de la Révolution.
- 12) Il faut peut-être rappeler que la ville de Genève parlait le français au moment où Jean-Jacques y vécut sa jeunesse : le dialecte semble avoir disparu relativement vite dans la cité de Calvin ; qu'il en soit resté des traces dans le langage parlé ne fait pas de doute : on les observe encore de nos jours ! Mais la « rouille » devait en l'occurrence être assez facile à gratter. Cela dit, on sait, par les Confessions, que Rousseau fut éveillé très tôt à la lecture, sinon à la littérature proprement dite ; il dut recevoir ensuite à Bossey quelques rudiments de grammaire ; cependant, c'est aux Charmettes qu'il put sans doute, par ses lectures des classiques et des grammairiens, acquérir une maîtrise de langue suffisante pour que bientôt le « Verger de Mme de Warens » sortît de son inspiration.
- 13) Alexis François, *loc. cit.*, p. 8, écrit fort justement que ces textes « auraient besoin d'être interprétés, et que des formules aussi brutales ne rendent compte que d'une façon très approximative des véritables sentiments de l'auteur en matière de langage ». Voilà ce dont la plupart des exégètes qui ont cité ou qui rappellent encore ces passages ne se rendent pas assez compte.
- 14) Les efforts tant de la grammaire des salons au XVII^e siècle que de la grammaire philosophique au XVIII^e ont érigé la clarté, la justesse, la netteté, la correction en critères principaux du jugement normatif. Au siècle des Lumières un âpre débat entre les grammairiens rationalistes et les grammairiens sensualistes sur l'ordo naturalis des mots et sur l'adéquation plus ou moins grande des langues naturelles à un ordre idéal et universel qui serait celui de la pensée, convaincra la majorité des locuteurs francophones que leur langue est l'une de celles qui se préoccupent le plus constamment de rendre l'ordre de ses mots (sujet + verbe + complément) conforme à l'universelle raison. Ce préjugé triomphera dans le fameux discours de Rivarol, primé en 1784 par l'Académie de Berlin, Sur l'universalité de la langue française, dont le retentissement sera considérable et qui a mené jusqu'à nous cette pensée transformée en dogme, voire en proverbe : « Ce qui n'est pas clair n'est pas français ». Voir U. Ricken, Grammaire et philosophie au siècle des Lumières, Lille, 1978.

- 15) Pour ne citer qu'un exemple, les Clefs pour la langue française de G. Mounin (Paris, Seghers, 1975) sont un recueil d'articles vitupérant l'activité des chroniqueurs puristes de la langue, les grammairiens traditionnels, les manuels scolaires et les professeurs conservateurs, d'une part, et vantant les mérites de la linguistique (principalement structurale, notamment fonctionaliste), en faisant l'éloge de ses apports à l'enseignement du français, entendons à un enseignement non normatif du français.
- 16) A. François, dans Brunot, op cit., tome VI, p. 2020.
- 17) Je ne pouvois non plus me lasser de parcourir ces charmantes demeures, que les habitants de m'y témoigner... (« ne pouvoient... »; Lettre à d'Alembert, éd.Garnier-Flammarion, p. 136) cette ville me paroit une des plus charmantes du monde, et ses habitants les plus sages et les plus heureux que je connoisse. (CC 235, à Mme Dupin) L'élévation et l'abbaissement journalier des eaux de l'Ocean n'ont pas été plus régulièrement assujetis au cours de l'Astre qui nous éclaire durant la nuit que le sort des moeurs et de la probité au progrès des Sciences et des Arts . (III, 10; il est vrai que le pluriel du verbe sous-entendu serait en l'occurrence conforme à l'usage de Rousseau, comme on pourrait le montrer par quantité de syllepses) ce que la débauche et la corruption ont de plus honteux [...], le concours de tous les crimes de plus atroce (III, 10) L'Astronomie est née de la superstition, l'Eloquence de l'ambition, [...], la Géométrie, de l'avarice; la Physique, d'une vaine curiosité; toutes, et la Morale même, de l'orgueil humain. (« sont nées » III, 17) Les moeurs en seroient plus saines et la société plus paisible (« seroit »; III, 19).

La valeur de notre remarque, reconnaissons-le, est tempérée par le fait que la majorité des exemples provient du *Premier Discours* et non des oeuvres de la « maturité ».

- 18) Le lecteur voudra peut-être se faire une idée par lui-même; voici donc la phrase en question: « Les *Furst*, les *Tell*, les *Stouffacher* étoient-ils gentilshommes? » C'est Rousseau qui souligne et qui met « Stouffacher » pour « Stauffacher ». (II, 170)
- 19) Les grammairiens et les théoriciens qui, aux siècles classiques, se prononcent sur la question du néologisme sont tous à peu près d'accord sur ces critères. Dans son édition de 1762, le *Dictionnaire de l'Académie* distingue bien le « néologisme » (voyez supra, note 4), qui est « un abus », et la « néologie », qui est « un art », avec « ses principes, ses lois, ses abus ». Même langage dans l'article « néologie » de Beauzée pour l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert. Cf. d'autres références et d'importants développements chez Alexis François, dans Brunot, op. cit., tome VI, pp. 1127 à 1281.
- 20) On peut se demander ce que Rousseau reprochait exactement à la tournure incriminée! Toujours est-il que les premières éditions porteront toutes « Emile, ou de l'Education ».
- 21) Le carton sera fait, et les premiers lecteurs de la Lettre à d'Alembert liront « Vous accueillirez mon ombre » dans la préface. De Vaugelas à Th. Corneille, l'usage avait transformé « accueillirez » en « accueillerez », comme l'attestent les Observations de l'Académie sur les Remarques de Vaugelas, ainsi que les éditions de 1740 et de 1762 de son Dictionnaire; Féraud est du même avis. Humbert (Glossaire genevois, 1851) enregistre la persistance de « cueillirai » à Genève.

- 22) Dans sa *Grammaire des fautes*, un « classique » de la linguistique saussurienne, Henri Frei montre que l'analogie, fonctionnant, selon le mot de Saussure, comme la « quatrième proportionnelle », est créatrice d'écarts (*les chevals, *vous disez, *vous interdites) et joue un rôle important dans l'évolution des langues.
- 23) De Montaigne à Céline et Cendrars, on ferait encore une anthologie, plus curieuse que celle que nous suggérions au début de cet article, et à coup sûr moins monotone, sur les récriminations des auteurs à l'endroit des grammairiens, de la norme, voire de l'usage même. Un passage de la « Préface » de Cromwell nous paraît assez bien les représenter emblématiquement : « Au demeurant, prosateur ou versificateur, le premier, l'indispensable mérite d'un écrivain dramatique, c'est la correction. Non cette correction toute de surface, qualité ou défaut de l'école descriptive, qui fait de Lhomond et de Restaut les deux ailes de son Pégase ; mais cette correction intime, profonde, raisonnée, qui s'est pénétrée du génie d'un idiome, qui en a sondé les racines, fouillé les étymologies ; toujours libre, parce qu'elle est sûre de son fait, et qu'elle va toujours d'accord avec la logique de la langue. Notre Dame la grammaire mène l'autre aux lisières ; celle-ci tient en laisse la grammaire. Elle peut oser, hasarder, créer, inventer son style : elle en a le droit ». V. Hugo, Oeuvres complètes, édition chronologique, le Club français du Livre, vol. III (Paris, 1971), pp. 74 s.
- 24) Une traduction anglaise est annoncée dès le 6 décembre 1760, alors que l'ouvrage ne parut en France qu'au début de 1761! Rappelons que la *Julie* sera le plus grand succès de librairie du XVIIIe siècle.
- 25) « Il trouva tout cela feuillu, ce fut son terme; c'est à dire chargé de paroles et redondant. Je l'avois déjà bien senti moi-même: mais c'étoit le bavardage de la fiévre; je ne l'ai jamais pu corriger. Les derniéres Parties ne sont pas comme cela. La quatrieme, surtout, et la sixieme sont des chefs d'oeuvres de diction » (I, 460s). L'honneur d'être cité dans les Confessions n'a pas suffi à cette création lexicale de Diderot pour survivre; notre « touffu » exprime la même idée, ou peu s'en faut.
- 26) Charles Pinot Duclos (1704-1772) fut secrétaire perpétuel de l'Académie française dès 1755. Il se connaissait en moeurs mondaines (cf. ses Considérations sur les moeurs de ce siècle, ses Mémoires pour servir à l'histoire des moeurs de ce siècle, ses Confessions du comte de ***) comme en matière de langue (cf. son Essai de grammaire française et ses « Remarques » sur la Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal).
- « L'impossibilité d'atteindre aux êtres réels me jetta dans le pays des chimères, et ne voyant rien d'existant qui fut digne de mon délire, je le nourris dans un monde idéal que mon imagination créatrice eut bientôt peuplé d'êtres selon mon coeur » (« Livre neuvième » des Confessions, I, 427; le récit de cette genèse est repris sporadiquement au long de ce livre. Voir aussi la troisième des Lettres à Malesherbes: « Mon imagination ne laissoit pas longtemps deserte la terre ainsi parée. Je la peuplois bientôt d'etres selon mon coeur (les mêmes expressions!), et chassant bien loin l'opinion, les prejugés, toutes les passions factices, je transportois dans les asiles de la nature des hommes dignes de les habiter. Je m'en formois une societé charmante dont je ne me sentois pas indigne », etc., etc. (I, 1140).
- 28) B. Ellis intitule sa thèse de 1949 sur Julie: A synthesis of Rousseau's Thought.

- 29) Voir la lettre CC 788 où Jean-Jacques demande à Rey de publier le livre en entier plutôt que par parties séparées, « attendu que les prémiéres parties sont foibles et mauvaises, et qu'il n'y a que les derniéres qui puissent les faire valoir ».
- 30) Voir par exemple Françoise Barguiller, Le roman au XVIIIe siècle, Paris, 1981, pp. 29-34.
- 31) Voyons de quelle nature et de quelle provenance (dans les oeuvres et dans la correspondance) sont les provincialismes recensés par Alexis François.

Parmi les mots dont la forme est donnée comme provinciale, seul celui de « baillif » se trouve dans Julie ; il est aussi dans les Confessions et dans les lettres. Parmi les archaïsmes, « rêche » est le seul qui ne figure que dans Julie (encore les linguistes ne sont-ils pas unanimes quant à son statut de provincialisme ; voyez Littré); « bénéficence » se trouve aussi dans les Dialogues et dans la correspondance ; les cinq autres mots viennent d'ailleurs que du roman. Parmi les germanismes, « batz », « crutz », « kreutzer » se trouvent aussi dans les Dialogues et dans la correspondance ; « tringuelte » ne figure que dans les Confessions. Parmi les trente-quatre mots dialectaux ou régionaux cités par François, onze seulement proviennent de Julie ; deux d'entre eux sont également dans les Confessions et dans les lettres. Des trente-sept mots que Rousseau prend dans une acception provinciale, six seulement proviennent du roman, dont trois réapparaissent ailleurs. Enfin, parmi les dix-neuf articles de François relatifs à la grammaire, six seulement contiennent des citation de la Nouvelle Héloïse — aucun des faits qu'ils relèvent n'est signalé par une note de Rousseau!

Si nous procédons à une autre forme de synthèse, nous constaterons que les éléments provenant de la *Nouvelle Héloïse* sont plus nombreux que ceux qui proviennent de l'*Emile*, des oeuvres politiques, esthétiques ou morales, mais moins nombreux que ceux qui proviennent de la correspondance ou des *Confessions*.

Quant aux provincialismes de la *Nouvelle Héloïse*, près de la moitié (soit seize sur trente-cinq) ne reçoivent pas de « note de l'éditeur ». Les provincialismes que signale une note sont en général, et presque sans exception, des mots désignant une réalité particulière; ils sont « en situation », n'ont pas d'équivalent en français « de Paris »; l'exemple type pourrait être : « Julie donne toutes les semaines vingt batz de gratification », avec cette note : « Petite monnoye du pays ». Aucun provincialisme de nature non lexicale (syntagmes figés, tournures agrammaticales) n'est signalé par une note.

Les notes linguistiques de *Julie* ont donc bien pour dessein de mettre en évidence un découpage de la réalité qui n'est pas « français », mais régional. Mots et notes produisent une espèce de « couleur locale » avant la date, une espèce d'exotisme provincial qui n'a somme toute pas grand chose à voir avec la grammaire ou les « vétilles du purisme ».

- 32) Cf. Alexis François, « Les provincialismes... », loc. cit., pp. 23-26.
- 33) Rousseau juge de Jean-Jacques, « Premier dialogue » notamment I, 668-673.
- 34) Voir notre thèse de doctorat, Jean-Jacques Rousseau, l'« accent » de l'écriture ; aspects de la langue et du style de Jean-Jacques Rousseau étudiés en relation avec sa pensée linguistique et sa pratique d'écrivain, Première partie, « La pensée linguistique de Rousseau » (à paraître).

- 35) Voir notamment l'Essai sur l'origine des langues, éd. Charles Porset, Ducros, Bordeaux, 1970, chap. V (« De l'écriture ») et le fragment publié sous le titre « Prononciation » dans le volume II des Oeuvres complètes, Pléiade, pp. 1248 à 1252.
- des manifestations les plus extrêmes, est au centre du système philosophique de Rousseau, car elle a constitué l'un des ressort principaux de sa genèse : « Sitôt que je fus en état d'observer les hommes », écrit-il dans sa Lettre a Christophe de Beaumont, « je les regardois faire et je les écoutois parler ; puis, voyant que leurs actions ne ressembloient point à leurs discours, je cherchai la raison de cette dissemblance, et je trouvai qu'être et paroître étant pour eux deux choses aussi différentes qu'agir et parler, cette deuxième différence étoit la cause de l'autre, et avoit elle-même une cause qui me restoit à chercher » (IV, 966 ; nous soulignons). Cf. sur ce passage : Pierre Burgelin, La philosophie de l'existence de J.-J. Rousseau, Paris, 1952, pp. 251 à 255 et Jean Starobinski, J.-J. Rousseau, la transparence et l'obstacle, Paris, 1957 (réédition Paris, 1971), chapitre 1.
- 37) L'accent local, comme signe de la provenance du locuteur, comme espèce de carte d'identité langagière, est évidemment pourchassé au XVIIIe siècle; dans l'Emile, Jean-Jacques note que « l'accent ment moins que la parole » et que c'est « pour cela que les gens bien elevés le craignent tant » (IV, 296): on peut généraliser la portée de cette assertion (voir dans l'ouvrage mentionné note 34 ce qui autorise une telle généralisation) et dire que l'accent est ce qui, à tout instant, nous démasque, fait ressortir l'être derrière le paraître.

PHILOSOPHIE

THE PARTY OF THE PROPERTY OF THE PARTY OF TH